

PROCES VERBAL

Comité syndical du SEAT

MERCREDI 03 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 20 mars 2019

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François

HEALY Bénédicte

BUCHE Jean-Pierre

BRUHAT Pascal

SALLES Daniel

BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland

DELETANG Claude

GUILLAUME Gérard

BERNARD Françoise

PETEL Gilles

DELETANG Claude

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre

HENRION Colette

Suppléants excusés :

AUBIER Claude

BLANCHAMP Gérard

GUELON René

ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène

LANGUILLE Fabienne

DUMAS Olivier

Représentation : en l'absence de M. Gilles PETEL, son suppléant M. DUPECHER Pierre a un droit de vote.

M. le Président demande si des remarques sont formulées sur les comptes rendus des derniers comités syndicaux qui ont eu lieu le 13 février 2019 et le 28 novembre 2018. Aucune remarque n'est formulée, les comptes-rendus sont donc acceptés et le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Autres personnes présentes

GAUDIN Marine, stagiaire chargée de projet culturel

HERY Julien, chargé de projet agricole

FOURNERON Stessy, chargée de mission SEAT

Ordre du jour

I. Ressources Humaines

1. Présentation chargée de projet culturel : Marine GAUDIN
2. Présentation chargé de projet agricole : Julien HERY

II. Espace-test agricole

1. Accueil du deuxième porteur de projet : Guillaume EMIN

III. Budget

1. Vote du compte administratif 2018
2. Affectation du résultat
3. Validation du compte de gestion
4. Vote du budget primitif

IV. Autres

1. Lancement de l'AMO

V. Questions diverses

1. Point d'étape Ecopolys
 2. Prochain comité syndical : mercredi 24 avril 2019 à 18h
-

I. Ressources Humaines

1. Présentation de la chargée de projet culturel : Marine GAUDIN

Afin de suivre la mise en place du programme d'animation annuel et d'aider à l'organisation de la deuxième édition des Ecopolys, le Président annonce que Marine GAUDIN a été recrutée.

M. Le Président laisse la parole à Marine afin qu'elle se présente.

Diplômée d'une double licence Management et Sciences Humaines, Marine est en stage de **6 mois** afin de valider son Master II Management Stratégique – parcours entrepreneuriat, Pilotage de l'Innovation et du Sport à l'IAE de Clermont-Ferrand. Elle est arrivée au SEAT le 18 février 2019 et termine le 16 août 2019.

Ses missions consisteront à :

- Mise en place du programme d'animation annuel
- Mise en place de la 2^e édition des Ecopolys
- Impliquer les acteurs locaux
- Définir le plan de financement de ces 2 projets
- Aider au développement du plan de communication : site internet, Facebook, newsletter, Instagram...

Jean-Pierre BUCHE précise que Marine a commencé un travail avec Denis CIBIEN du PAH de Billom (Pays d'Art et d'Histoire). Ensemble, ils ont travaillé à l'élaboration d'un programme d'animation annuel, qui sera effectif à partir de septembre 2019.

Une enseignante des Martres de Veyre souhaite venir passer la journée sur l'Ecopôle. Une animation « test » sera donc prévue en mai/juin pour accueillir ces deux classes de CP (environ 50 enfants).

Remarque : *Gérard Branlard souhaite en savoir un peu plus sur la formation de Marine, et le lien entre sa Licence faite à Lyon et son Master qu'elle termine à Clermont-Ferrand.*

A ce sujet, Pascal Bruhat demande à Marine de communiquer la date de sa soutenance lorsqu'elle l'aura pour que des membres du comité syndical, s'ils le souhaitent, y participent.

2. Présentation du chargé de projet agricole : Julien HERY

Jean-Pierre laisse la parole à Julien afin qu'il se présente.

Julien, 31 ans, de formation Educateur spécialisé, il a travaillé avec des publics variés (exclusion sociale, handicap...).

Depuis 2015, il s'est tourné vers l'agroécologie et la permaculture et a été formé par Terre et Humanisme, association qui œuvre à la transmission de l'agroécologie pour l'autonomie alimentaire (Pierre Rabhi).

En 2017, il crée un jardin de 5 000m² en permaculture dans les monts du Lyonnais (Joliegraine) ayant pour objectif la production de légumes, plants, semences, d'accueillir des publics en difficultés et de former aux techniques agroécologiques.

Pour rappel, Julien est en CDD de 6 mois pour faire l'étude de faisabilité de la ferme maraîchère expérimentale, de la création du design (aménagement, économique, gouvernance...) et de la mise en place concrète sur le terrain en lien avec l'AMO. L'objectif étant qu'il devienne l'exploitant de cette ferme. Arrivé le 4 mars au sein du SEAT, son CDD se termine en septembre 2019.

Ses missions consisteront à :

- Définir le positionnement de l'exploitation
- Définir le fonctionnement de la ferme maraîchère
- Définir le modèle économique et de gouvernance (statut, système de gestion)
- L'outil de travail : infrastructures et matériel (définition technique et estimation financière)

Jean-Pierre ajoute que Julien prépare son installation. L'idée est de montrer qu'on peut vivre de l'activité maraîchère sur le site de l'Ecopôle. Julien complète en détaillant l'aspect pédagogique qu'il souhaiterait mettre en avant.

Stessy ajoute que l'installation de Julien est prévue pour être pérenne, contrairement aux espaces-tests agricoles qui eux, testent leur activité sur l'Ecopôle, pour un maximum de trois ans. Jean-Pierre rappelle que des parcelles peuvent être trouvées après l'espace-test, grâce à un programme que développe l'IADT (Institut d'Auvergne du Développement des Territoires) qui se nomme « GéoPat ».

Aussi Jean-Pierre rajoute que des engrais verts ont été semés avec Eric Barbry (adjoint à la mairie, en charge des travaux de l'Ecopôle).

II. Espace-test agricole

1. Accueil d'un deuxième porteur de projet : Guillaume EMIN

Compte-tenu du projet politique de l'Ecopôle du Val d'Allier qui vise à faire de ce site un espace de démonstration des transitions et du développement durable, il a été proposé d'accueillir un deuxième porteur de projet sur l'espace test agricole ; Celui-ci a déjà été identifié et retenu par l'association Ilots Paysans, il s'agit de Guillaume EMIN. Arrivé le 1^{er} avril sur le site, il a déjà commencé à travailler la terre et a réalisé quelques plants.

Guillaume EMIN est un ancien salarié (encadrant technique maraichage) de la Régie de Territoire des Deux Rives, il souhaite une installation en espace-test pour « franchir le petit pas ». Il a des points de vente déjà identifiés et commercialisera sa production sous forme de paniers. Il prévoit un chiffre d'affaire de 9 000€ pour l'année 2019.

2. Plateforme de broyage

M. Le Président annonce qu'une récente réunion a eu lieu afin que Julien présente les avantages et inconvénients d'une plateforme de compostage. Après avoir exposé son point, Julien propose qu'une plateforme de broyage se développe sur le site de l'Ecopôle (sur la zone Champmot). La plateforme de broyage demande moins d'investissements et de gestion qu'une plateforme de compostage.

M. Le Président expose les points suivants :

Avril 2019 à septembre 2019 : ouvert aux acteurs du site, gérée par la Régie de Territoires

- Régie de Territoires
- Lpo
- Ecopôle
- Mairie de Pérignat et La Roche Noire
- Jardins partagés de la commune

L'objectif : déposer de la matière brute et prendre du broyat

A partir de septembre 2019 : ouverture au public sur les horaires de permanences (2 fois par semaine)

Un règlement en cours de réalisation ainsi que des panneaux d'affichage.

Remarque : Jean-François DEMERE annonce que la plateforme de broyage de St Georges est en train de fermer. Le SBA cherche une autonomie de broyage, une démonstration a ainsi été faite. La charte du broyage tend à évoluer. Le SBA fait une distribution du broyat le 18 avril. Aussi il est judicieux, selon Jean-François DEMERE de commencer par une plateforme de broyage sur l'Ecopôle, le compost ne se faisant pas en quatre mois.

III. Budget

1. Vote du compte administratif 2018

M. le Président charge Colette HENRION de présenter le compte administratif.

Mme HENRION présente les dépenses, les recettes, le résultat de l'exercice, les reports et le résultat de clôture de chacune des sections :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses de fonctionnement	164 852,41
Recettes de fonctionnement :	58 244,99
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-106 459,92
Report de résultat N-1	3 212,87
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	109 672,79

Mme HENRION précise que le déficit de fonctionnement est notamment lié au fait que le SEAT n'a pas reçu plusieurs subventions du LEADER. Jean-Pierre BUCHE précise que ce déficit est en accord avec la perceptrice.

Stessy FOURNERON présente de manière plus détaillée les dépenses et Colette HENRION, les recettes réalisées en expliquant les différences avec le budget prévisionnel et le budget réalisé. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Il est précisé que 57 826€ de RAR ont été rapportées pour 2019 (FEDER 2015, FEDER 2016, FEDER 2017, FEDER 2018, Agence de l'eau 2018).

Remarque : Pascal BRUHAT alerte sur les subventions Leader qu'on ne touche pas. Il ne s'agit pas que d'un retard de l'Europe mais d'une inertie française. Jean-Pierre ajoute qu'il a fait la rencontre d'un maire en Dordogne, qui lui a soumis l'idée de faire un emprunt sur tous ans pour résoudre ce problème de trésorerie et donc de déficit.

Jean-François DEMERE demande quand le SEAT peut espérer avoir « quelque chose » de la métropole. Jean-Pierre BUCHE précise qu'il a rencontré Jean-Michel BOSSARD le 22 mars dernier et que celui-ci souhaite contractualiser avec le SEAT conformément à ce qu'avait indiqué Olivier Bianchi, le jour de la présentation du SEAT en bureau de la Métropole.

Mme HENRION présente les résultats pour la section investissement.

<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses d'investissement	77 392,80
Recettes d'investissement	37 698,72
Résultat d'investissement de l'exercice	- 39 694,08
Report de résultat N-1	80 236,37
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	

Stessy FOURNERON précise également pour cette section les dépenses et les recettes réalisées en expliquant les différences avec le budget prévisionnel.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le compte administratif. Aucune remarque ni question ne sont formulées.

Le Président quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

M. Pascal BRUHAT procède au vote du Compte Administratif.

⇒ Le compte administratif est validé à l'unanimité.

2. Vote du compte de gestion 2018

M. le Président explique que la Trésorière a transmis le compte de gestion, celui-ci est conforme au compte administratif et il propose à l'assemblée de valider les comptes de gestion 2018.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, le compte de gestion est validé à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

Mme HENRION propose, compte-tenu des éléments présentés lors du vote du compte administratif, d'affecter la somme de 109 672,79 €, au compte 002 excédent antérieur reporté en section de fonctionnement au budget primitif 2019 et d'affecter la somme de 80 236,37 €, au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2019.

⇒ Aucune remarque n'est formulée et le Président propose de procéder au vote pour affecter les résultats comme proposé par Colette HENRION. La proposition est votée à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif 2019

Stessy FOURNERON présente les dépenses prévues du budget primitif, Colette HENRION présente les recettes. Après avoir échangé sur les différents montants, Pierre DUPECHER constate que le montant de 24 000€ prévus pour des frais d'étude pour du géocaching lui semble élevé. Jean-Pierre justifie qu'il ne s'agit pas seulement de l'étude de géocaching, mais d'un ensemble de produits pédagogiques qui pourraient être proposés.

Dans les 67 092,13€ budgétés de *rémunérations*, se trouve le salaire de Claire LAIGNEZ, également la prolongation du CDD de Julien HERY sur une durée de 10 mois (initialement prévu 6 mois), pour se couvrir si jamais il a besoin

de plus de temps. Il est aussi prévu une ouverture de poste afin de faire face à la charge de travail liée à tous les dossiers en cours et à venir. Ce poste serait financé à 70%.

En effet, Jean-Pierre explique qu'il a contacté Jérôme PROUHEZE du Grand Clermont qui lui annonce que si des demandes de subventions sont à faire c'est le moment, puisque c'est la dernière année de financement Leader demandée. Jean-Pierre ajoute que des projets structurants sont en train d'évoluer : lancement de l'AMO, structuration du magasin de circuit-court, le contact à formaliser avec Clermont Auvergne Métropole...

M. Le Président propose donc d'ouvrir un poste de chargée de mission de juin 2019 à juin 2020 pour seconder le premier poste et assumer cette charge de travail stratégique pour l'avenir de l'Ecopôle.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la proposition est votée à l'unanimité.

Remarque : *En présentant le budget, Colette HENRION rectifie les recettes qualifiées de « RAR » en subventions. En effet, il n'y a pas de RAR en fonctionnement.*

Jean-Pierre ajoute que nous ne touchons pas la TVA, tout est budgété en TTC.

Mme HENRION propose de voter le budget primitif, qui est équilibré à 330 408,54€.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques particulières concernant le vote du budget primitif.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, le vote du budget est voté à l'unanimité.

Ce qui rassure M. Le Président, c'est que malgré la situation en trésorerie qui n'est pas bonne à cause des fonds LEADER, le SEAT arrive à financer ses actions avec la participation des deux communautés de communes et la réserve constituée par le versement d'une contribution demandée aux exploitants en 2017, lors de la cessation de leur activité.

IV. Autres

1. Lancement d'une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage)

Le Président explique que dans le cadre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, plusieurs activités sont en train d'être développées sur le site. Des aménagements en lien avec l'espace test agricole notamment ont été envisagés et avant leur réalisation, il serait intéressant de travailler à un plan d'aménagement d'ensemble permettant de s'assurer de leur intégration paysagère.

D'une manière plus générale, l'ouverture du site au public pose la question de la structuration des entrées et du cheminement, du positionnement de mobiliers urbains (bancs, espaces repos, abris), de l'intégration de la voie verte, de la matérialisation des parkings et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Cette étude permettrait également de travailler sur le positionnement des futurs bâtiments (maison de site, restaurant, magasin en circuit-court, hébergement innovants) et à leur intégration paysagère sans travailler à leurs réalisations.

La mission de maîtrise d'ouvrage permettrait d'élaborer différents schémas d'aménagement, de définir un avant-projet sommaire, d'évaluer le coût de ces aménagements et de définir le programme d'investissement.

La mission confiée serait une mission de maîtrise d'ouvrage.

Conformément à la décision prise dans un comité syndical précédent, une consultation a été lancée. Le dossier de consultation a été publié le 11 mars 2019 via la plateforme de dématérialisation SYNAPSE sous le n°206644. Une consultation a été lancée. Le dossier de consultation a été publié le 11 mars 2019 via la plateforme de dématérialisation SYNAPSE sous le n°206644.

Le Président annonce que le début de mission de l'AMO, initialement prévu début avril a été repoussé de 15 jours permettant ainsi aux cabinets de pouvoir répondre sur la plateforme.

En effet, nous avons eu 7 retraits de dossiers, aucune réponse sur la plateforme dématérialisée et une candidature reçue en format papier. Après consultation auprès du Grand Clermont, cette offre n'est pas recevable. Il faut absolument que les candidats postulent via cette plateforme.

Ce qui modifie légèrement le calendrier qui était prévu. Nous avons prévu de faire démarrer la mission début avril. Celle-ci débutera donc après le vote du conseil syndical, prévu le mercredi 24 avril.

La CAO ayant lieu le 19 avril.

Remarque : Jean-Pierre BUCHE précise qu'il a eu rdv ce jour avec le coordinateur de Vivier-Bois Massif Central, M. Mathias VERMESSE pour finaliser une demande de subvention du CGET. Le CGET finance à hauteur de 100% l'ingénierie démonstrateur bois. L'étude engagée permettra d'identifier tous les acteurs de la filière amont, sur le bois mais aussi sur les matériaux biosourcés pour réaliser un bâtiment sur l'Ecopôle, conformément aux orientations bas carbone validées par le comité syndical.

Jean-François DEMERE ajoute qu'il a été en contact dans le cadre du PCAET de Mond'Arverne avec une société de la filière bois nommée « fi-bois » qui réalise cette même démarche. Lorsque l'AMO sera retenu il pourrait être intéressant de prendre contact avec elle.

V. Questions diverses

1. Point d'étape Ecopolys

Le Président rappelle que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Dans cet esprit, une première manifestation ouverte au grand public a été organisée le 7 juillet 2018. Elle a connu un vif succès. Il est important de poursuivre ces actions de communication et d'assurer la mise en place d'un programme d'animations en constante évolution, permettant de faire vivre le site tout au long de l'année et sur l'année.

Une réunion de coordination et de préparation qui a eu lieu le 13 mars, a permis de définir quelques étapes pour la deuxième édition des Ecopolys prévue le samedi 29 juin 2019.

Cette deuxième édition sera intitulée « *Ma famille croque le paysage* ». En effet, les thèmes de l'alimentation et du paysage ont été retenus.

Lors de la première édition des Ecopolys, il avait été noté que les activités étaient trop éloignées. Marine, stagiaire au SEAT a ainsi travaillé sur les activités qui pourraient être proposées (sous forme de « villages »).

Compte-tenu du thème de cette deuxième édition, il a été validé de concentrer les activités sur l'espace Champmot et côté Est de la RD1.



Remarque : Le Président ajoute qu'un séminaire « Paysage, Territoire et Transition » se joindra aux Ecopolys. En effet, le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier est suivi depuis plusieurs années par des chercheurs. Une équipe pluridisciplinaire se constitue notamment autour du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, en 2015, pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. 2019 est l'année de mise en place de ce séminaire sur l'Ecopôle. Pour renforcer les objectifs de faire de la recherche en action et pour l'action, ce séminaire et la deuxième édition des Ecopolys se combineront donc du 27 au 29 juin 2019. L'objectif est de réunir, partenaires, habitants, chercheurs, élus, praticiens, partenaires du programme PPT.

2. Point sur bâtiment démonstrateur avec CGET

Voir ci-dessus

3. Date du prochain comité syndical

Il a été convenu que la prochaine réunion du comité syndical aurait lieu le **24 avril** afin de valider la meilleure offre pour l'AMO et de délibérer sur plusieurs points inscrits au budget qui déclenchent une demande de subvention LEADER. Il s'agit du renouvellement des postes d'animation, de l'achat de matériel d'animation pour Ecopolys, de matériel informatique (scanner, vidéoprojecteur, imprimante) et d'un téléphone portable.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h